

POUR MES DROITS MON SALAIRE MES CONDITIONS DE TRAVAIL

TOUS LES QUATRE ANS, UNE ÉLECTION NATIONALE EST ORGANISÉE POUR MESURER LA PRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS DANS LES PETITES ENTREPRISES ET DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE.

C'est le résultat de cette élection qui va permettre à la CGT de désigner ses représentant·es au sein des commissions paritaires et de négociation collective. Il contribuera également à désigner les conseiller·es prud'homaux·les dans l'ensemble des départements. Dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, cette élection est le seul moment où les salarié·es peuvent donner leur avis et choisir leurs représentant·es.

Le secteur de l'emploi à domicile se structure et se professionnalise... Avec la nouvelle convention collective unifiée (fusion de la convention collective des assistant·es maternel·les et des salarié·es du particulier employeur), vos droits évoluent.

De nouveaux droits conventionnels valorisent le travail des jours fériés, encadrent le temps de travail, permettent de mieux équilibrer la relation entre les particuliers employeurs et les salarié·es.

De nouveaux droits collectifs issus de notre mobilisation syndicale sont désormais effectifs :

- la prime de départ volontaire à la retraite ;
- les activités sociales et culturelles ;
- un régime de prévoyance unifié et amélioré.

Un dialogue social innovant avec un Conseil national paritaire du dialogue social (CNPDS) et la création de commissions paritaires territoriales de proximité (CPT) dans chaque région.



LE SECTEUR DES PARTICULARS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE C'EST :



1,3 million de salarié·es du particulier employeur (assistant·es de vie, gardes d'enfants, employé·es familiaux·les, enseignant·es à domicile, etc.)



250 000 assistant·es maternel·les qui accueillent les jeunes enfants au sein de leur propre domicile.



La CGT est la première organisation au sein de ce secteur avec 25 % des suffrages exprimés, et à ce titre, a permis plusieurs avancées importantes pour les métiers du domicile.

Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es



25 novembre au 9 décembre 2024

LA CGT PORTE LE PROGRÈS SOCIAL DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE

La CGT est fortement impliquée dans le dialogue social du secteur et apporte son expérience liée à son ancienneté, son expérience et sa présence dans toutes les instances interprofessionnelles.



Vice-présidence du service national de santé au travail



Présidence du Conseil national paritaire du dialogue social



Présidence de 7 commissions paritaires territoriales



Présidence de la section activités sociales, départ volontaire à la retraite et santé au travail

LA CGT, SYNDICAT DES GRANDS COMBATS ET DE LA FEUILLE DE PAIE

Retraites, assurance chômage, vous savez quelle place la CGT occupe sur les grandes luttes qui traversent le pays. Moins médiatisées, nos actions visant à améliorer le quotidien des salarié·es sont pourtant la signature de notre syndicalisme, écoute, proximité, solidarité !

La CGT, un syndicat qui a une feuille de route et qui s'y tient :

- reconnaissance de la pénibilité de nos métiers ;
- création d'un fonds de garantie des salaires impayés ;
- temps de travail ;
- adaptation de la convention collective aux nouvelles règles issues de la jurisprudence européenne ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité professionnelle ;
- revalorisations salariales ;
- santé au travail.

Les activités sociales et culturelles, une victoire pour la CGT

Avec sa plateforme dédiée aux salarié·es du particulier employeur, le secteur permet désormais l'accès à des

activités sociales et culturelles. Nous avons également fait le choix d'organiser des activités collectives qui nous permettent de rencontrer des collègues et de rompre l'isolement. Désormais, la carte CEZAM est incluse dans votre adhésion.

Inscrivez-vous gratuitement sur :
asc-loisirs-emploi-domicile.fr



La prime de départ volontaire à la retraite, une avancée majeure

Grâce à notre nouvelle convention collective, notre ancienneté est désormais calculée sur notre ancienneté dans le secteur et non plus chez le dernier employeur. L'indemnité de départ volontaire est versée par l'IRCEM.

Les congés payés continuent à être acquis pendant les arrêts de travail pour maladie, merci la CGT !

La Cour de cassation qui, depuis plusieurs années, exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec la législation européenne, a suivi le raisonnement de la CGT ; et a rendu plusieurs décisions permettant aux travailleur·ses français·es de faire valoir les droits garantis au niveau européen auprès de leurs employeur·ses.

Toute notre activité sur sap.cgt.fr

contact : contact@sap-cgt.social

LA CGT, C'EST UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ, À L'ÉCOUTE ET DOTÉ D'UN SOLIDE RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL.

Être informé·e, accompagné·e, représenté·e devant toutes les instances, c'est important (prud'hommes, tribunal des affaires de la Sécurité sociale, PMI, CCPD...), des centaines de militant·es participent activement à la défense de vos intérêts au quotidien.

FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT

DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS



CGT sap
CGT assmat



Service_a_la_personne



Service a la
personne

Élections dans les entreprises de moins de 11 salariés

POUR MES DROITS, MON SALAIRE, MES CONDITIONS DE TRAVAIL

